

traitements parlementaires à quelque organisme indépendant, nous aiderions sûrement ainsi à améliorer la réputation du Parlement et la crédibilité du gouvernement dans sa manière de remédier à certains problèmes économiques auxquels le pays fait face aujourd'hui.

[Français]

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président j'ai en main le rapport de la Commission consultative des indemnités et dépenses parlementaires, rapport qui a précédé le bill actuellement à l'étude, soit le bill C-242. Ce rapport a été intitulé «Rapport Beaupré», en l'honneur du président de la Commission, M. T. N. Beaupré. Au début du volume figure une lettre du 16 novembre 1970 adressée à l'honorable Allan J. MacEachen, président du Conseil privé, Chambre des communes, Ottawa, et qui se lit ainsi:

Monsieur,

En qualité de membres de la Commission consultative instituée en vertu du décret C.P. 1970-230 du 5 février 1970, nous avons l'honneur de vous présenter le Rapport ci-joint.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de notre considération distinguée,

T. N. Beaupré

Ce rapport a été présenté le 16 novembre 1970, à la suite d'une demande formulée en février 1970.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que contrairement à la lenteur affichée par d'autres enquêteurs engagés par le gouvernement pour participer aux travaux de nombreuses Commissions, les membres de la Commission Beaupré ont travaillé assez rapidement et, à ce point de vue là, méritent des félicitations. Ce que je comprends moins, ce sont certaines recommandations qui découlent de cette enquête.

Au fait, M. Beaupré, qui est également président de la Domtar, ne voit pas du même œil les besoins de ses propres employés. La Domtar est une compagnie dont l'importance est reconnue tant au Canada que dans le reste du monde des affaires, pour ainsi dire. En plus de posséder plusieurs usines et d'en contrôler plusieurs autres, cette compagnie détient un nombre assez important d'actions dans plusieurs secteurs de l'économie canadienne. Et parmi les usines Domtar, il y a d'abord celle de Quévillon, que je connais un peu pour en avoir entendu parler par des citoyens de la circonscription de Portneuf qui ont été embauchés à cette usine au moment de sa construction et qui continuent toujours d'y travailler à la fabrication du papier.

Nous connaissons particulièrement les usines de la Domtar, dans la ville où je demeure, soit Donnacona. A cet endroit, nous avons deux usines, une où l'on fabrique le papier journal, et une autre où l'on fabrique des matériaux de construction très bien annoncés à la télévision. Ces usines sont assez importantes et, pourtant, dans le domaine des salaires, c'est toujours la même guerre entre l'employeur et les employés. Tous les deux ans, les employés doivent négocier pendant quatre ou cinq mois pour qu'on leur accorde ce qu'ils demandent. Pour une de ces usines en particulier, la dernière augmentation remonte à deux ans. Les employés avaient alors réussi à obtenir une augmentation de 24c. l'heure. Cette augmentation leur était accordée par tranches. L'augmentation de 24c. l'heure que M. Beaupré a accordée à ses employés s'effectue en trois étapes, et ce, pour des employés qui ne touchent que \$6,000 par année.

Chose assez étrange, c'est que dans le cas des députés qui touchent déjà \$18,000, M. Beaupré recommande, d'une seule traite, une majoration de \$7,000.

Voilà où M. Beaupré se contredit, à mon avis. Et l'on se demande où il va et ce qu'il veut, parce que les employés de Donnacona ont déjà reçu un avis de M. Beaupré, cette année, les avertissant simplement que même si le temps est venu de négocier de meilleures conditions de travail, l'ancienne convention venant de se terminer, il leur est inutile de songer, pour cette année, à un seul cent d'augmentation.

En lisant le rapport de M. Beaupré, on se demande si l'augmentation de \$7,000 de l'indemnité parlementaire qu'il juge convenable dans le cas des députés n'est pas une certaine forme de reconnaissance pour les subventions qu'il a déjà obtenues du gouvernement fédéral ou simplement s'il s'agit d'une manœuvre visant à obtenir des faveurs dans les années à venir.

Je trouve incompréhensible la politique du gouvernement, qui consiste à augmenter l'indemnité du député, sans se soucier des services parlementaires. Je citerai le rapport de la Commission Beaupré, puisque certaines parties sont assez avantageuses pour les électeurs. D'abord, la Commission Beaupré a recommandé des dispositions financières équitables pour les députés. Ensuite, la Commission a suggéré la restructuration des dites dispositions de façon que chaque député puisse rendre aux contribuables canadiens les services les plus efficaces possibles.

Alors, les propositions qu'a faites le ministre ne traitent pas du tout du deuxième but de la Commission et traitent du premier d'une manière plutôt inadéquate. Les parlementaires ont peut-être besoin d'une augmentation d'indemnité, mais je suis plus ou moins d'accord sur l'opportunité d'accorder aux députés une telle augmentation. Le gouvernement recommande aux ouvriers du secteur privé de limiter leurs demandes de hausses de salaires à l'augmentation de la productivité. Toutefois, est-ce qu'on pourrait gagner moins que ces gars-là? Est-ce qu'on pourrait s'accorder une augmentation sans penser à nos commettants? Je ne crois pas.

Depuis 1965, à part la hausse du taux de chômage, des impôts et des taxes, est-ce que le gouvernement actuel a proposé d'autres augmentations? Poser la question, c'est y répondre.

Je voudrais maintenant citer en partie le rapport de la Commission Beaupré, parce que je pense qu'on peut peut-être toucher au fond du problème:

Quant à nous (les commissaires), nous trouvons absolument inadéquates les conditions dans lesquelles les parlementaires doivent diriger les affaires (de la nation). Les parlementaires sont souvent privés des moyens d'action les plus indispensables pour remplir efficacement leur rôle.

La Commission est convaincue qu'il importe d'apporter de profondes modifications aux services mis à la disposition des parlementaires et aux méthodes utilisées pour y pourvoir financièrement. Il s'agit-là de mesures que l'on ne saurait plus différer et dont l'urgence s'accroîtra au même rythme que l'épanouissement graduel du rôle du député dans notre régime parlementaire. De nouvelles formes de législation, de caractère social et technique, imposeront aux parlementaires désireux d'être à la hauteur, de recourir de plus en plus aux services de recherches. Nous avons découvert avec étonnement qu'un grand nombre de parlementaires compétents et dévoués, bien qu'anxieux de contribuer aux débats ou à l'élaboration des lois, individuellement ou en comités, devaient y renoncer faute d'aide suffisante sur le plan de l'administration ou de la recher-